

La Lettre du Maire

Commune de Breuil-le-Vert

N° 74 FÉVRIER / MARS 2024

Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

Durant le mois de février nous analysons les comptes de l'année précédente et comme vous pourrez le lire ci-dessous, l'année 2023 aura été, pour les élus et les collectivités locales, une année difficile.

Cependant lorsque nous traversons une crise, il peut être important de continuer à se projeter vers un avenir positif qui nous permet d'avancer et de nous régénérer. Mon équipe et moi-même avons choisi cette façon d'avancer. Nous avons continué à nous impliquer totalement dans les dossiers de la commune et à penser que nous avons la volonté et les moyens de dépasser les obstacles qui nous entourent.

Notre politique volontariste et assumée que nous mettons en avant dans un contexte moderne et résolument tourné vers l'avenir, nous permet de rester acteurs et auteurs de notre politique communale.

C'est pourquoi, en cette période compliquée, je voudrais renouveler ma confiance aux élus qui m'entourent et qui savent répondre présents quand la commune a besoin d'eux, ceux qui ne comptent pas leurs efforts, ceux sur lesquels je sais pouvoir compter, tout simplement ceux qui contribuent au Bien Vivre Ensemble à Breuil-le-Vert.

Mobilisons nos énergies, ne baissions jamais les bras, car c'est durant la tempête que l'on évalue le bon équipage !

Jean-Philippe VICHARD
Maire de Breuil-le-Vert

Concours photos "Breuil-le-Vert dans tous ses états"

- » Notre territoire possède une richesse que nous souhaitons mettre en avant pour mieux la faire connaître. C'est pour cela qu'un comité de pilotage s'est mis en place afin d'organiser un concours photos qui récompensera les plus beaux clichés.
- » L'idée a pris vie lorsque nous avons vu des photos de Breuil-le-Vert publiées sur Facebook notamment et en toutes saisons. Ces photos nous ont transporté vers des lieux méconnus de certains habitants et des paysages aux couleurs roses pastel illuminant le ciel de Breuil-le-Vert. Cela nous a fait prendre conscience du talent de ces photographes amateurs.
- » Deux catégories pourront concourir afin de permettre aussi aux plus jeunes de s'exprimer. Le concours photos débutera prochainement... surveillez vos boîtes aux lettres.



Sommaire

Le mot du Maire	1	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).....	6
Concours photos "Breuil-le-Vert dans tous ses états"	1	Dépôt sauvage de déchets.....	6
Fêtes de fin et de début d'année.....	2	Arrêté de stationnement.....	7
Bilan financier de l'année 2023.....	3	Expression libre.....	7
Dépenses énergétiques de 2023.....	3	Troc Plantes et Graines.....	8
Les écoles auront du mal à sortir de l'ère glaciaire	4	Recensement de la population	8
Services liés à la petite enfance.....	4	Horaires d'ouverture - Contact	8
Accord d'un permis de construire	5		

» Fêtes de fin et de début d'année



Le Carrefour de l'Amitié : moment de fraternité

» **Le dimanche 7 janvier 2024** sous la houlette du Comité des Fêtes, un grand nombre d'ainés a partagé la galette dans une belle ambiance musicale.

» **Le 11 janvier 2024**, nous sommes allés souhaiter le 101^{ème} anniversaire de Simone Gervreau notre doyenne à Giencourt où elle vit heureuse dans son petit logement. Elle a parlé d'un temps que les moins de 80 ans ne peuvent pas connaître ! Ayant toujours toutes ses facultés, elle nous a parlé de mille autres choses avec humilité et avec le sourire sans jamais se plaindre. En l'écouter, elle nous a fait penser à Gloria Stuart qui incarne Rose Dawson, la vieille dame survivante dans le film "Titanic" de James Cameron. À ceux qui se plaignent parce qu'il fait froid, à ceux qui se plaignent parce qu'il fait chaud, parce qu'il pleut, parce que leur sac poubelles n'a pas été emporté, nous les invitons à aller rendre visite à Simone Gervreau. Après l'avoir écoutée, on n'a plus mal nulle part.



De gauche à droite : Jean-Guy Bruyer, Simone Gervreau, Monsieur le Maire

» La transition est toute trouvée pour signaler la reprise des activités sportives pour celles et ceux qui veulent garder la forme jusqu'à 101 ans voire plus. Ces activités sont organisées par le Carrefour de l'Amitié. Et si la séance de gym douce avait bien débuté, elle s'est aussi conclue par un moment de fraternité avec les membres actifs de l'association.



Le repas des aînés : la joie de se retrouver

» **Dimanche 21 janvier**, après 4 ans d'interruption, nous avons réuni 150 personnes pour partager le repas des aînés. De toute évidence, ce rendez-vous annuel manquait à beaucoup. Merci au groupe Archipel qui a animé la journée dans une ambiance formidable. Ce fut un bon moment de fraternité retrouvée et de bonne humeur.



» Pour celles et ceux qui ne pouvaient pas être présents, un colis gourmand a été distribué juste avant Noël. Là encore, l'organisation a donné satisfaction mais nous allons encore l'améliorer en décembre 2024. Je remercie celles et ceux qui ont apporté leur contribution pour rendre possible ces activités qui constituent des temps forts dans la vie de notre ville.



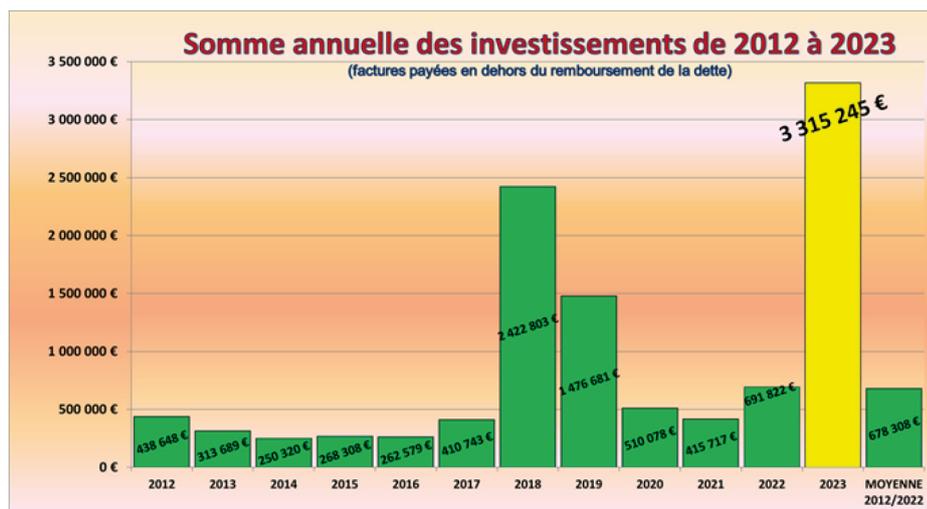
Le CCAS remercie les deux plus "sages" du repas : Mme Le Gall et M. Falluel

Bilan financier de l'année 2023

» Lors de la commission des finances de janvier 2024, la situation financière de 2023 a pu être présentée. Certains postes de fonctionnement sont préoccupants comme celui des charges générales qui augmente de plus de 100 000 € justifiés notamment par l'augmentation du poste Énergie. Nous allons donc redoubler de vigilance et continuer à maîtriser les charges de fonctionnement.

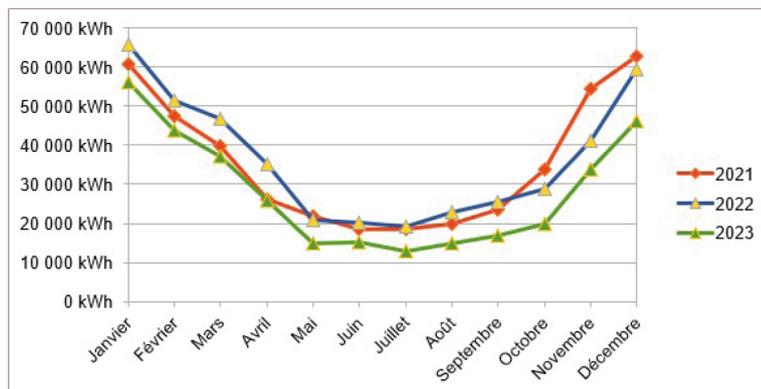
» Cependant l'exercice 2023 présente un excédent de fonctionnement de 720 038 € légèrement supérieur à celui de 2022. Grâce à nos excédents, nous pouvons investir et préparer l'avenir. Ainsi, l'année 2023 a été marquée par un niveau d'investissement jamais atteint avec 3,3 millions d'€ dépensés. En tout, durant ces 4 dernières années (2020/2023), nous avons investi 4,9 millions d'€.

» De ce qui précède, les élus ont proposé de préparer le budget de 2024 sans augmenter les taux de fiscalité qui resteront ainsi inchangés depuis 2015. Cependant, nous continuons à investir pour ne pas compromettre le développement et l'attractivité de notre ville.



Dépenses énergétiques de 2023

» Comme vous le savez, le prix de gros de l'électricité qui était à 50 €/MWh (mégawattheure) au début de l'année 2021, a atteint 222 €/MWh en décembre 2021. Puis, au cours de l'été 2022, le prix de l'électricité prévue pour être livrée en 2023 est monté jusqu'à 1000 €. Plus récemment, les tarifs réglementés de l'électricité ont augmenté de 10 % le 1^{er} août 2023 pour les particuliers et les petites entreprises. Le Ministre de l'Économie a annoncé des hausses de 8 % à 10 % qui sont effectives depuis le 1^{er} février.



» De nouvelles hausses sont prévues pour cette année. Surtout, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, le gouvernement a annoncé la fin progressive du bouclier tarifaire fin 2024 - début 2025.

» Évidemment, toutes ces hausses ont eu et auront encore de sérieuses répercussions sur la facture des consommateurs mais aussi sur les budgets des collectivités territoriales. En ce qui nous concerne, le solde de ce compte accuse **une augmentation de 39 % par rapport à l'année 2022 alors que les volumes ont baissé de 22 %**.

» En matière d'éclairage public, entre novembre 2022 et novembre 2023, Enedis a enregistré une baisse de 25 % de la consommation électrique à 2 heures du matin. Différentes expérimentations ont été mises en œuvre ici et là. En ce qui nous concerne, outre l'interruption de l'éclairage la nuit de 22 h 30 à 6 h 00 du matin, nous sommes engagés dans l'optimisation de tous les points lumineux en les remplaçant par des ampoules Led. Cependant le dossier est plus long que prévu. Le remplacement est envisagé pour fin 2024.

Dépenses énergétiques							
2019	2020	2021	2022	2023	Différence de 2022 à 2023		Moyenne de 2019 à 2022
87 464 €	92 029 €	80 493 €	98 022 €	136 740 €	38 718 €	39,50%	89 502 €

Les écoles auront du mal à sortir de l'ère glaciaire



» Nous l'avons vu en janvier 2024 quand la France grelottait, bon nombre d'écoles affichaient des températures si basses que dans certaines, les professeurs ont dû exercer leur droit de retrait. C'est un fait, le parc immobilier scolaire français est globalement en mauvais état et ce constat a été réalisé par une commission d'enquête de l'Assemblée Nationale. En réalité, le parc est très vieillissant puisque le plus grand nombre d'écoles primaires datent du début du siècle... dernier.

Les chiffres annoncés pour remettre le parc des établissements scolaires en état ou à niveau sont tels qu'ils donnent froid dans le dos.

- » En effet, le ministère des collectivités territoriales a évalué le coût à 52 milliards d'€ pour les seules écoles du 1^{er} degré. Ici je ne parle ni des collèges ni des lycées.
- » À Breuil-le-Vert, nous avons conscience de ce problème depuis bien longtemps. Et sans attendre la crise énergétique, nous avons fait le choix de construire une école plutôt que de "retaper" et faire du bricolage dans nos 3 vieilles écoles d'un autre âge. Ainsi nous avons retenu la géothermie pour aller chercher la chaleur dans le sol en récupérant les calories par une pompe à chaleur. Cette chaleur est ensuite diffusée dans les locaux par un chauffage au sol.
- » Après 5 hivers, nous avons commandé une mission à un bureau d'étude afin d'évaluer l'impact financier et environnemental. Le résultat est positif et dépasse nos attentes. Si ce dispositif (géothermie associée à une pompe à chaleur) est peu mis en œuvre, c'est parce qu'il nécessite un investissement important au départ. Il faut en effet distinguer "la main qui investit de la main qui exploite". Ainsi l'investissement de départ peut être compensé par des coûts d'exploitation plus faibles.
- » Aujourd'hui, nous savons que de très nombreuses communes vont devoir investir à grand frais dans la rénovation thermique de leurs bâtiments scolaires et nous savons aussi que certaines, pour des raisons financières auront du mal à sortir de l'ère glaciaire. Pour Breuil-le-Vert, nous avons aujourd'hui un temps d'avance ce qui va nous permettre de continuer la transition énergétique de la ville dans d'autres domaines.

Services liés à la petite enfance

- » Tout début décembre, les responsables de l'ILEP sont venus nous présenter la prévision de budget de 2024. Pour établir un budget, il faut d'abord faire un bilan de l'année précédente. En quelques lignes, il faut retenir que le service a dépassé toutes les attentes. Il est en expansion significative sur tous les créneaux. Le restaurant scolaire enregistre des pics à 170/180 repas à midi, avec une moyenne journalière de 149 enfants. Le centre aéré enregistre une moyenne de 50 enfants inscrits pour des journées complètes lors des "petites vacances" et une moyenne de 79 enfants à la journée en juillet et 74 en août.
- » Conséquence de tout ce qui précède, lors du conseil municipal de décembre 2023, les élus ont validé un avenant au budget portant la participation annuelle de la commune à 269 357 € pour l'exercice 2024 soit 1117 € par enfant scolarisé.
- » Par ailleurs, nous avons fait le choix de changer de prestataire pour la confection des repas. Désormais la société "La Normande" est chargée de la production et de la livraison des repas.
- » C'est donc pour les élus une réelle satisfaction que de voir les services offerts aux familles plébiscités. L'avenir d'une ville passe par l'investissement dans la jeunesse et cette priorité nous motive tous les jours.

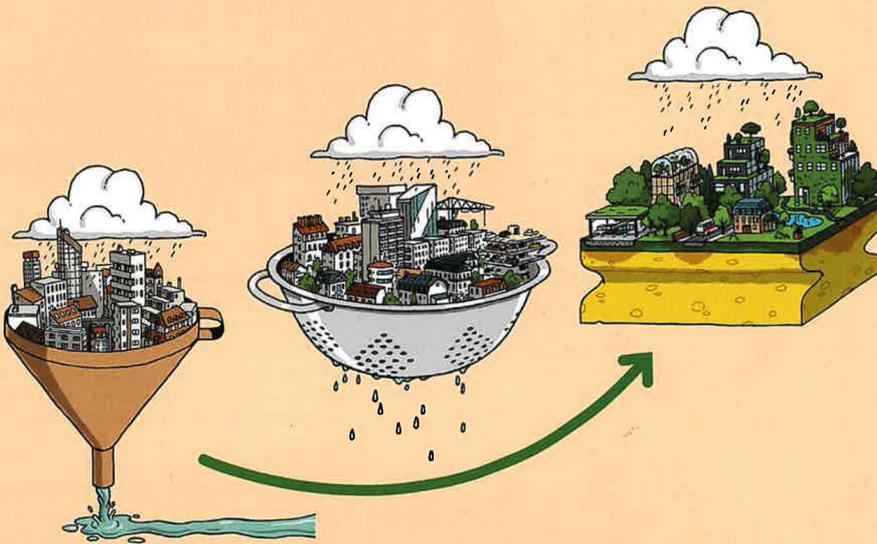


» Accord d'un permis de construire

- » Le 24 mai 2019, M. X a déposé une demande de Permis de Construire pour la construction d'un ensemble de plusieurs maisons individuelles sur un terrain situé à Rôtheleux. Détail important, le terrain est caractérisé par une sensibilité forte au risque de remontées de nappe. En effet, la nature du sol dans tout le secteur est problématique et le constructeur devra en tenir compte dans la réalisation du projet. C'est un détail essentiel car dans ce projet la surface imperméabilisée par les toitures est très importante et diminue d'autant les surfaces nécessaires pour infiltrer les eaux pluviales sur un sol réputé complexe.

Passons de la ville entonnoir à la ville éponge

Une ville perméable, grâce à la gestion des eaux pluviales à la source, offre des avantages multiples : limitation des ruissellements et inondations, lutte contre les îlots de chaleur urbains, amélioration du cadre de vie, réduction des pollutions du milieu récepteur, recharge de la nappe, soutien à la biodiversité...

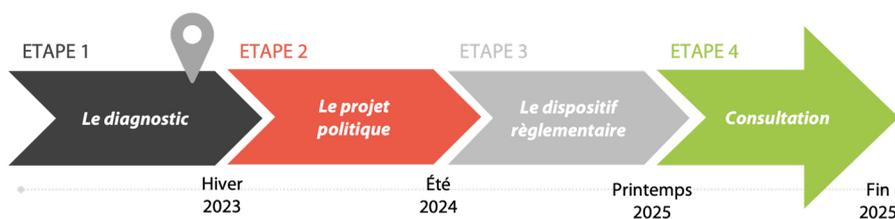


- » Le Maire est obligé d'accepter le permis de construire si le pétitionnaire respecte le Code de l'Urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme. Objectivement, l'un et l'autre étaient bien respectés et c'est par un arrêté en date du 19 septembre 2019, que **j'ai accordé le permis de construire** assorti d'une prescription obligeant le constructeur à infiltrer l'intégralité des eaux pluviales sur la parcelle.
- » Une fois le permis obtenu, M. X a demandé le 11 décembre 2020 une dérogation pour lui permettre le rejet d'une partie des eaux pluviales dans le réseau public sans quoi le projet deviendrait irréalisable car les sols sont sur le site très peu perméables. **J'ai refusé cette dérogation.**
- » Détenteur d'un permis pour un projet qu'il sait difficilement réalisable et estimant cette prescription irrégulière, le 9 avril 2021 M. X a adressé à la Commune une demande indemnitaire de 1,8 million d'€ en compensation du préjudice qu'il estime avoir subi. **J'ai refusé le 15 juin 2021.**

- » Ensuite, M. X a traduit le 9 août 2021 l'affaire devant la justice en demandant au tribunal de condamner la Commune à lui verser non plus 1,8 million d'€ mais 616 000 € ! L'affaire a été jugée le 29 décembre 2023. Le Code de l'Urbanisme et le règlement local d'urbanisme étaient bien respectés ; la prescription contestée était régulière et c'est ainsi que **M. X a été débouté de toutes ses demandes**. De plus, il a été condamné à verser à la commune la somme de 1 500 €.
- » Si M. X a abandonné son projet, il n'en reste pas moins que le terrain reste constructible et pourrait accueillir un projet plus modeste qui devra aussi répondre aux mêmes règlements et autres contraintes.
- » Au-delà de cette nouvelle victoire devant le Tribunal, cette affaire est intéressante. D'abord, dans la forme, elle montre que quand bien même le Maire accorde un Permis de Construire, le Maire peut être conduit devant les tribunaux ! Et si le voisinage mécontent avait lui-même traduit le dossier devant le Tribunal, l'issue aurait été la même.
- » Ensuite sur le fond, cette affaire illustre bien la problématique des sols à Breuil-le-Vert dont je rappelle que notre commune a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle récemment pour le phénomène de **"mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols"**. Dans le cadre de son PLUi, les communes devront identifier les terrains difficiles, établir et clarifier ce qui accélère l'apparition des dommages et indiquer les aménagements et autres contraintes nécessaires pour pouvoir construire.
- » L'idée générale c'est de ne plus répéter les erreurs du passé ; c'est à dire ne plus construire sous le niveau de la mer (La Faute-sur-Mer), ne plus construire dans le lit des rivières ou ne plus construire dans des endroits dont on sait qu'ils poseront problème à un moment ou à un autre. En cas d'erreur la responsabilité de la commune sera recherchée et celle du Maire également car chacun doit se souvenir que le Maire de la Faute-sur-Mer a été jugé coupable par le tribunal correctionnel des Sables-d'Olonne et condamné en 2014 à 4 ans de prison ferme pour 29 homicides involontaires et mise en danger de la vie d'autrui.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

- » Lundi 9 octobre, dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), le cabinet Atopia mandaté par la Communauté de Communes a organisé une réunion publique à la salle des fêtes du Grand-Air. Durant cette rencontre, le cabinet a présenté la démarche générale, la procédure d'élaboration du document, les dynamiques mises en œuvre et les premiers enjeux du diagnostic. Il s'agit ici de la première étape d'un dossier qui a permis d'accueillir des élus et plusieurs habitants intéressés par ce dossier important pour l'avenir de notre territoire comme cela avait déjà été fait à la salle Pommery au tout début de la procédure.
- » Le PLUi est un document de planification et d'urbanisme qui régleme le droit à construire sur le territoire communautaire. Il sera le document d'urbanisme unique sur l'ensemble du Pays du Clermontois en remplacement des anciens PLU.
- » Le PLUi traduit le projet d'aménagement du territoire et donne un cap pour les 10 à 15 prochaines années donnant l'occasion de fixer un cadre réglementaire qui permettra de valoriser et d'adapter l'espace aux besoins d'aujourd'hui et de demain.
- » Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un registre de concertation comportant 23 pages est mis à disposition depuis plusieurs semaines dans chacune des communes du territoire ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Clermontois (9 Rue Henri Breuil, 60600 Clermont) accessible aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- » Ce registre de concertation vise à recueillir les requêtes, observations et compléments que les habitants aimeraient porter à la connaissance de la Communauté de Communes. Ce registre sera disponible durant les 3 premières étapes d'élaboration du PLUi et fera l'objet d'une synthèse exprimée dans un bilan de la concertation. Le diagnostic du territoire est joint à ce registre.



- » Lors de la phase 4, une enquête publique se tiendra durant laquelle chacun pourra consulter l'ensemble du dossier du PLUi et, le cas échéant, émettre des requêtes auprès du commissaire enquêteur avant l'approbation définitive du PLUi.

Dépôt sauvage de déchets

BREUIL-LE-VERT

L'auteur d'un dépôt sauvage identifié



Et toujours dans le même sujet, chacun doit savoir aussi que la Loi interdit d'enfouir des déchets sur sa propriété. Merci à ce voisin vigilant.

- » Il y a quelques semaines, le propriétaire d'une camionnette qui tractait une remorque à vidée de la terre et des déchets à Cannetecourt sur le chemin vicinal dit "du valadin". Pour plus de discrétion, l'entreprise de travaux publics de Plainval est passée par un côté et le chauffeur est sorti par l'autre. Mais par manque de chance, un promeneur très vigilant a pu l'observer et relever son immatriculation. Une plainte a été immédiatement déposée. Identifié, le coupable dans un 1^{er} temps a expliqué que ce n'était pas lui. Mais il ignorait qu'il avait été pris aussi en photo.
- » La suite est simple ! Plutôt que d'utiliser le personnel communal, nous l'avons invité fermement à retirer ce qui lui appartenait et c'est ce qu'il a fait. Pour autant, l'infraction a bien été commise et il devra répondre de ses actes. En effet, ce n'est pas parce que vous retirez des clous que vous avez mis dans une planche que vous êtes innocent... Car il reste les trous !!!

» Arrêté de stationnement

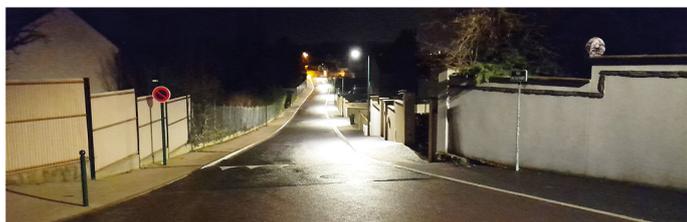
- » Parfois lors des déménagements ou lors de travaux importants à votre domicile, les entreprises doivent demander un arrêté d'occupation du domaine public pour occuper la voirie. Cet arrêté autorise le stationnement d'engins de travaux, de camions devant le domicile sur l'espace public. Le particulier responsable des travaux et/ou du déménagement est donc toujours rassuré lorsqu'il obtient cet arrêté.
- » Mais pour l'entreprise, ce document ne constitue aucunement un blanc-seing permettant de créer une situation dangereuse qui serait cautionnée par le ... Maire du fait de l'existence de cet arrêté. L'entreprise doit donc se conformer à ce qui est écrit, notamment à l'article 1 qui indique l'endroit avec précision et l'article 3 qui mentionne les contraintes à respecter.
- » En résumé, un arrêté n'autorise pas à créer plus de danger et de gêne pour les usagers. Au contraire, il oblige l'entreprise à respecter des règles engageant sa responsabilité. Pour comprendre, une entreprise de travaux avait bien cet arrêté mais ne respectait aucune des dispositions mentionnées. Le policier municipal a donc verbalisé le véhicule de l'entreprise pour stationnement dangereux (135 €). Aujourd'hui les personnels de l'entreprise sont devenus beaucoup plus attentifs.
- » Mais surtout, cet arrêté n'est accordé aux entreprises que si elles se soumettent aux règles fixées. Pour information, une entreprise de travaux ne peut plus aujourd'hui intervenir à Breuil-le-Vert tant que leurs responsables ne changeront pas leurs modes de fonctionnement.



» Expression libre



Comme tous les ans et conformément à nos engagements, nous entreprenons des travaux de voirie. La rue du Calvaire et celle des Rossignols nous ont occupés durant 2 années et il reste le dernier tronçon qui nécessitera 400 000 € en 2024. Mais déjà sans attendre, nous prévoyons de refaire la rue de Béthencourt. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet prochainement. Pour autant, le début de l'année permet d'établir le bilan des travaux de voirie. Dans ce domaine, l'année 2023 a enregistré un niveau de dépenses rarement atteint. En effet 537 398 € ont été payés aux différentes entreprises.



Extrait du programme VEABLV de 2020

• Renforcer la sécurité routière et améliorer le stationnement des voitures avec l'aide d'une commission, ouverte aux habitants, qui proposera des solutions aux élus.

Moyenne de 2008 à 2014 inclus soit 7 exercices :	111 977 €
Moyenne de 2015 à 2020 inclus soit 6 exercices :	149 987 €
Moyenne de 2021 à 2023 inclus soit 3 exercices :	231 437 €
Moyenne de 2008 à 2024 inclus soit 16 exercices :	148 630 €
Bilan de l'année 2023 :	537 398 €

L'équipe de Jean-Philippe VICHARD

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : VEABLV

Contact : veablv@orange.fr

BREUIL-LE-VERT
C'est vous!



Questionnez les élus :

Élus de l'opposition, nous souhaitons vous donner la parole et vous permettre de poser à travers nous des questions diverses lors du conseil municipal. Posez vos questions par mail. Cédric Cherfils & Marc Doyer
blvcestvous@gmail.com 06.20.51.15.93



»» Troc Plantes et Graines

- » Un troc plantes et graines aura lieu le samedi 6 avril de 9 h 00 à 12 h 00 dans la cour de la mairie.
- » Si vous souhaitez y participer, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en mairie et ce jusqu'au 29 mars 2024.

Troc Plantes et Graines

Inscrivez-vous en Mairie avant le 29 mars 2024

Envie de traquer vos plantes, graines et astuces?

Le samedi 6 Avril 2024 de 9h00 à 12h00

Cour de la Mairie BREUIL LE VERT



LUNDI

09 h 00 à 11 h 30
13 h 30 à 17 h 30

MARDI

09 h 00 à 11 h 30
13 h 30 à 17 h 30

MERCREDI

9 h 00 à 12 h 00

JEUDI

09 h 00 à 11 h 30
13 h 30 à 17 h 30

VENREDI

09 h 00 à 11 h 30
13 h 30 à 17 h 00

Vous serez reçus sur rendez-vous par M. le Maire ou ses Maires-Adjoints(es) en fonction du sujet. Pour toutes questions ou demandes, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie.

Directeur de la publication : Jean-Philippe VICHARD - **Rédactrice en chef :** Aliette BALSALOBRE
Mise en page et impression : SMI - Clermont (Oise) - **Février 2024 n°74 - Crédits photos :** Droits réservés

»» Recensement de la population



- » Depuis 2011, le nombre de naissances recule chaque année en France, à l'exception de 2021, qui a connu un léger rebond après les confinements liés au covid-19. Entre janvier et novembre 2023, on comptabilise 621 691 naissances soit le plus faible nombre sur un an depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le nombre de naissances a reculé en 2023 de 6,8 % en France par rapport à la même période l'année précédente.
- » À Breuil-le-Vert, nous avons enregistré 32 naissances contre 30 en 2022. Aujourd'hui nous comptons 241 enfants dans les écoles alors qu'en 2008 nous en comptons 294. Si le nombre de maisons permet d'augmenter la population, celles-ci n'ont qu'un impact modéré sur les effectifs scolaires.
- » Depuis janvier 2024, Breuil-le-Vert compte 3 284 habitants. En 2023, nous avons célébré 15 mariages et enregistré 9 PACS. 17 personnes nous ont quittés en 2023 contre 34 en 2024.



MAIRIE DE BREUIL-LE-VERT

8 rue du Moulin - 60600 Breuil-le-Vert

Tél. : 03 44 78 35 00

Secrétariat: accueil@mairieblv.fr

Site internet: www.mairie-breuil-le-vert.fr

*Retrouvez l'actualité de la mairie, sur notre page Facebook : **Mairie de Breuil-le-Vert***